

## Boulevard Botreau Roussel (rue privée CRRAE-UMOA) - 01 BP 7125 Abidjan (Côte d'Ivoire)

Tél.: (225) 27 20 25 57 57 - Fax: (225) 27 20 22 45 52

Email: courrier.z02sgcb@bceao.int Site web: www.cb-umoa.org

Le Secrétaire Général

LETTRE AUX DIRECTEURS GENERAUX DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE L'UMOA

N/Réf. : CB/DRCAJ/n° 0 0 0 2 5 0 2

Abidjan, le 2 3 001 2023

Page 1/1

<u>Objet</u>: Rappel du cadre réglementaire relatif à la commercialisation des produits et services d'assurance par les établissements de crédit de l'UMOA

Madame/Monsieur le Directeur Général,

En application des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables, notamment la Loi portant réglementation bancaire (articles 9, point 6, et 43) ainsi que le Code de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance - CIMA (articles 503 et 510), il est rappelé aux établissements de crédit de l'UMOA que la commercialisation à leurs guichets de produits d'assurance doit obéir aux conditions cumulatives suivantes :

- les produits d'assurance concernés sont liés aux opérations de banque conclues aux guichets de l'établissement ;
- la commercialisation est opérée sur la base d'un contrat de partenariat conclu, à cet effet, entre l'établissement et une société d'assurance ;
- les agents commis à la commercialisation des produits d'assurances, détiennent chacun la carte professionnelle valide, délivrée par l'Autorité compétente en charge du secteur des assurances.

A cet égard, nous vous invitons au strict respect des dispositions légales et réglementaires susvisées, sous peine des sanctions prévues par la réglementation bancaire.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Antoine TRAOR

Secrétariat Général

minission B